AR Prefecture

047-214701955-20240926-DEL1242024-DE
Reçu le 01/10/2024

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 26 septembre 2024

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
en exercice : 29
Présents : 22
Votants : 26

OBJET :
Cession d'un lot à Plaisance - Parcelle section BD n°103

N° 124/2024

L'an deux mille Vingt-et-Quatre, le 26 septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 20 septembre 2024, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Étaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, SANCHEZ, CASEROTTO et GELLY Adjoints au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, BOZZELLI, DAVID, VICENTE, GOLFIER, IBN-SALAH, SERRES-SOLANO Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, MEDECIN, TUFFERY, BERTHOUMIEU, DESSAINTS, GARBAY, TESSARIOL, DULOUARD, BARRERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU.
Monsieur TAROZZI qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUARD.
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ.
Madame FONTANEL qui a donné pouvoir à Madame GARBAY.
Mesdames GREGOIRE et VILLEREGNIER et Monsieur GOUJON.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame PRADO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 4 juillet 2024 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : Monsieur DUFAU

La Commune de Nérac a procédé à la viabilisation d'un terrain situé boulevard Gaujac, permettant d'offrir 22 lots à la vente.

Treize d'entre eux sont d'ores et déjà vendus ou sous compromis.

Une nouvelle option d'achat vient d'être déposée pour le lot n°22, section BD n°103 et représentant une contenance approximative de 335 m² pour la somme de 31 825 € T.T.C. nets vendeur.

L'acquéreur, Madame Corinne DUCAMP, ayant déposé une offre ferme et irrévocable, il est demandé au Conseil de se prononcer sur le principe de cette cession.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification aux intéressés.

AR Prefecture

047-214701955-20240926-DEL1242024-DE
Reçu le 01/10/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du rapporteur
Après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la cession du lot numéroté 22 sur le document d'urbanisme original, et cadastré section BD parcelle n°103, au bénéfice de Madame Corinne DUCAMP, au prix de 31 825 € T.T.C.
  avec faculté de lui substituer toute personne physique ou morale, dont elle demeurera solidaire le cas échéant.
- **QUE** les éventuels honoraires de négociation relatifs à cette cession, s'il y en a, sont ou seront à la charge de l'acquéreur.
- **QUE** tous les frais d'actes relatifs à cette cession sont ou seront à la charge de l'acquéreur.
- **QUE** le produit de la vente sera enregistré au budget annexe « les Clos d'Albret ».

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le MAIRE,

MAIRIE DE NERAC 47600

Le SECRETAIRE DE SEANCE,